



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



25002490

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

23-12-2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0241 098 844

Nom

(en entier) :

**AGENCE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT
DES ARRONDISSEMENTS DE TOURNAI, D'ATH ET DES
COMMUNES AVOISINANTES**

(en abrégé) :

IDETAForme légale : **Société coopérative**Adresse complète du siège : **Quai Saint-Brice, 35 à 7500 TOURNAI**

Objet de l'acte : **DEMISSIONS - NOMINATIONS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du 22 novembre 2024

3^{ème} Résolution - Cooptation d'Administrateurs suite aux démissions intervenant de plein droit après le scrutin communal du 13 octobre 2024

Vu les dispositions de l'Article L1532-2 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation consacrant le principe de la perte automatique des mandats d'administrateurs au sein des intercommunales et associations de projets pour les conseillers communaux et provinciaux non réélus ;

Vu les dispositions de l'Article 26 des statuts permettant la cooptation de nouveaux administrateurs jusqu'à la plus prochaine Assemblée Générale ;

Considérant que les actuels administrateurs qui se trouvent dans ce cas de figure sont :

- ☐ Monsieur Ronny BALCAEN (ECOLO);
- ☐ Monsieur Xavier DECALUWE (ECOLO);
- ☐ Madame Laurence FERON (MR);
- ☐ Madame Virginie LOLLLOT(PS);
- ☐ Madame Florine PARY-MILLE (MR);

Qu'ils sont dès lors réputés démissionnaires de plein droit ;

Que le Conseil d'Administration acte, par conséquent, leur démission et nomme aux fonctions d'administrateurs en remplacement des précités :

- ☐ Madame Emeline PETIT (PS) ;
- ☐ Madame Esther INGABIRE (ECOLO) ;
- ☐ Monsieur Johakim CHAJIA (ECOLO)

Considérant qu'à ce jour le Mouvement Réformateur ne nous a pas communiqué le nom de ses représentants pour les sièges à pourvoir qui lui sont dévolus ;

Vu les statuts de l'Agence Intercommunale IDETA tels que modifiés pour la dernière fois en date du 22 juin 2023 et dont les extraits ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge du 28 juin 2023 sous le numéro 0362606.

Vu la note d'intention rédigée à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration décide

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

☐ D'acter la démission de Mesdames Laurence FERON, Florine PARY-MILLE, Virginie LOLLIOT et de Messieurs Ronny BALCAEN et Xavier DECALUWE ;

☐ De nommer aux fonctions d'Administrateurs en remplacement des personnes démissionnaires Mesdames Emeline PETIT et Esther INGABIRE, et Monsieur Johakim CHAJIA ;

☐ De charger du dépôt de la présente décision au Greffe du Tribunal de l'Entreprise en vue de sa publication aux annexes du Moniteur Belge, Monsieur Julien DUMONT, Conseiller Juridique de la SC IDETA

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du 20 décembre 2024

Modification de la composition des organes restreints de gestion suite aux cooptations d'Administrateurs intervenue lors du Conseil d'Administration du 22 novembre – Bureau Exécutif – Comités d'Audit – Comité de Rémunération - Comités de gestion du secteur « Crématorium » et du secteur « Energie & Participations »

Vu la décision du Conseil d'Administration du 22 novembre 2024 d'acter la démissionner d'office des Administrateurs suivants :

- ☐ Monsieur Ronny BALCAEN (ECOLO);
- ☐ Monsieur Xavier DECALUWE (ECOLO);
- ☐ Madame Laurence FERON (MR);
- ☐ Madame Virginie LOLLIOT(PS) ;
- ☐ Madame Florine PARY-MILLE (MR) ;

Vu que cette même décision nomme les Administrateurs suivants :

- ☐ Madame Emeline PETIT (PS) ;
- ☐ Madame Esther IGABIRE (ECOLO) ;
- ☐ Monsieur Johakim CHAJIA (ECOLO) ;

Que ce jour, il est proposé que Mesdames Florine PARY-MILLE et Laurence FERON soient remplacées par Mesdames Zoé DELHAYE et Carine de SAINT-MARTIN aux postes d'Administratrices ;

Attendu que cette décision entraîne la modification de la composition des organes restreints de gestion comme détaillé ci-après :

Le Bureau Exécutif

- ☐ Monsieur Paul-Olivier DELANNOIS, Président ;
- ☐ Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, vice-Président ;
- ☐ Monsieur Armand BOITE
- ☐ Monsieur Christian BROTCORNE ;
- ☐ Monsieur ROGER VANDERSTRAETEN

Le Comité d'Audit

- ☐ Monsieur Pascal DEHANDSCUTTER, Président ;
- ☐ Madame Carine de SAINT-MARTIN
- ☐ Madame Line DE MECHELEER ;
- ☐ Monsieur Michel DEVOS ;
- ☐ Monsieur Marc VANDERSTICHELEN

Le Comité de Rémunération

- ☐ Monsieur Pascal DEHANDSCUTTER, Président ;
- ☐ Madame Carine de SAINT-MARTIN;
- ☐ Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY ;
- ☐ Monsieur Michel DEVOS ;
- ☐ Monsieur Marc VANDERSTICHELEN

Le Comité de secteur « Energie & Participations »

3

- ☐ Monsieur Paul-Olivier DELANNOIS, Président ;
- ☐ Monsieur Armand BOITE
- ☐ Monsieur Johakim CHAJIA ;
- ☐ Monsieur Daniel RICHIR ;
- ☐ Monsieur Roger VANDERSTRAETEN ;
- ☐ Monsieur Christian BROTCORNE

Le Comité de secteur « Crématorium »

- ☐ Monsieur Roger VANDERSTRAETEN, Président ;
- ☐ Monsieur Michel DEVOS ;
- ☐ Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY ;
- ☐ Monsieur Daniel RICHIR ;
- ☐ Monsieur Christian BROTCORNE ;
- ☐ Madame Esther INGABIRE ;

Pour autant que de besoin, il est également rappelé que le titulaire de la fonction dirigeante locale au sens de l'Article L5111-1, §1er, 7° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) depuis le 1er septembre 2022 conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 17 juin 2022 publiée aux annexes du Moniteur belge du 12 septembre 2022 sous le numéro 0108235 est Monsieur Christophe BONCHOUX.

Il est par conséquent la personne déléguée à la gestion journalière en application de ces mêmes dispositions et de celles de l'Article 6:67 du Code des Sociétés et Associations (CSA).

Monsieur Christophe BONCHOUX jouit de toutes les prérogatives fixées à cet effet par le CDLD et le CSA.

Vu les statuts de l'Agence Intercommunale IDETA tels que modifiés pour la dernière fois en date du 22 juin 2023 et dont les extraits ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge du 28 juin 2023 sous le numéro 0362606.

Vu la note d'intention rédigée à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration décide

- ☐ De nommer en qualité d'Administratrices Mesdames Zoé DELHAYE et Carine de SAINT-MARTIN
- ☐ D'acter la composition des organes restreints de gestion suivants comme suit à compter de ce 20 décembre 2024 :

Le Bureau Exécutif

- ☐ Monsieur Paul-Olivier DELANNOIS, Président ;
- ☐ Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, vice-Président ;
- ☐ Monsieur Armand BOITE ;
- ☐ Monsieur Christian BROTCORNE ;
- ☐ Monsieur ROGER VANDERSTRAETEN

Le Comité d'Audit

- ☐ Monsieur Pascal DEHANDSCUTTER, Président ;
- ☐ Madame Carine de SAINT-MARTIN ;
- ☐ Madame Line DE MECHELEER ;
- ☐ Monsieur Michel DEVOS ;
- ☐ Monsieur Marc VANDERSTICHELEN

Le Comité de Rémunération

- ☐ Monsieur Pascal DEHANDSCUTTER, Président ;
- ☐ Madame Carine de SAINT-MARTIN ;
- ☐ Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY ;

Réservé
au
Moniteur
belge

- ☐ Monsieur Michel DEVOS ;
- ☐ Monsieur Marc VANDERSTICHELEN

Le Comité de secteur « Energie & Participations »

- ☐ Monsieur Paul-Olivier DELANNOIS, Président ;
- ☐ Monsieur Armand BOITE
- ☐ Monsieur Johakim CHAJIA ;
- ☐ Monsieur Daniel RICHIR ;
- ☐ Monsieur Roger VANDERSTRAETEN ;
- ☐ Monsieur Christian BROTCORNE

Le Comité de secteur « Crématorium »

- ☐ Monsieur Roger VANDERSTRAETEN, Président ;
- ☐ Monsieur Michel DEVOS ;
- ☐ Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY ;
- ☐ Monsieur Daniel RICHIR ;
- ☐ Monsieur Christian BROTCORNE ;
- ☐ Madame Esther INGABIRE ;

☐ Mandate Monsieur Julien DUMONT afin d'effectuer le dépôt de la présente décision auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent

Pour autant que de besoin, il est également rappelé que le titulaire de la fonction dirigeante locale au sens de l'Article L5111-1, §1er, 7° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) depuis le 1er septembre 2022 conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 17 juin 2022 publiée aux annexes du Moniteur belge du 12 septembre 2022 sous le numéro 0108235 est Monsieur Christophe BONCHOUX.

Il est par conséquent la personne déléguée à la gestion journalière en application de ces mêmes dispositions et de celles de l'Article 6:67 du Code des Sociétés et Associations (CSA).

Monsieur Christophe BONCHOUX jouit de toutes les prérogatives fixées à cet effet par le CDLD et le CSA.